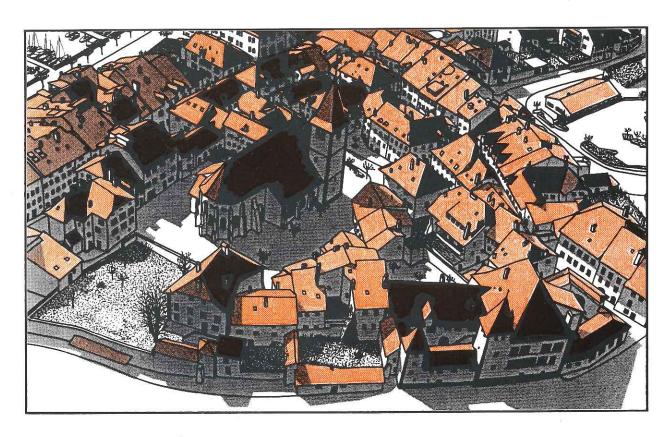
# **COMMUNE DE LUTRY**



# REGLEMENT DE LA ZONE VILLE ET VILLAGES

# directives

(selon art. 66.8)



Approuvé par la Municipalité le 18 juillet 1988 et le ler mai 1989

Le Syndic

Le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 29 septembre 1989 au 30 octobre 1989

Le Syndic Le Secrétaire

#### DIRECTIVES

Loin d'être des règles à respecter rigoureusement, ces directives sont destinées à donner une orientation à ceux qui sont chargés d'oeuvrer pour la conservation de la ville et des villages, à faciliter leur réflexion et leur indiquer la direction à prendre. Elles ne sont donc ni rigides, ni exhaustives et pourront être complétées ou révisées en tout temps. Mais elles sont fondées sur une étude approfondie de la vieille ville, de sa composition et de l'architecture de ses maisons. De ce fait elles doivent être prises sérieusement en considération.

#### **DESCRIPTION GENERALE**

La ville de Lutry est située sur la rive Nord du Lac Léman, à 6 km de Lausanne, capitale du canton de Vaud, dont le territoire s'étend sur toute cette rive du lac privilégiée par son orientation plein Sud. Elle est construite sur une petite colline dont le flanc Ouest a été façonné par la Lutrive, rivière qui descend des Monts de Lavaux, et le flanc Est par les fossés longeant les braies de l'enceinte de la ville médiévale, ou par un bras de la rivière qui aurait alors dessiné un delta naturel ou peut-être artificiel, mais en tout cas utilisé par les occupants du site afin de tirer parti de toutes les possibilités topographiques pour garantir leur sécurité.

La disposition générale est en forme de triangle : à la base, parallèlement à la rive du lac, une rue principale - la Grand'Rue - par laquelle passait jusqu'en 1934 la circulation France-Italie. Au milieu de cette rue, un axe remonte du lac vers le Nord - la Rue du Bourg - et aboutit au sommet du triangle où se trouvait la porte du Voisinand, nom du faubourg qui se développa au Nord de la ville. Les côtés Est et Ouest du triangle étaient constitués par les murailles qui reliaient la porte du Voisinand aux deux portes situées à chaque extrémité de la Grand'Rue. Les murailles démolies et les fossés sont remplacés par deux rues qui suivent le même tracé et ont été nommées d'abord "rue des Fossés", actuellement "rue des Terreaux".

La partie centrale du site est occupée par l'église St-Martin, qui était l'église du couvent de bénédictins fondé en 1025, actuellement disparu et qui a peut-être été à l'origine de la ville dont la première mention remonte à 1124. Centre du monastère, l'église est restée le coeur de la ville après la Réforme. Elle a subi à ce moment des transformations importantes - reconstruction de la façade Ouest avec son porche remarquable, déplacement, puis exhaussement du clocher - qui ont encore souligné le caractère d'"accent monumental" qu'elle conserve aujourd'hui (fig. 1).

A part celles qui bordent la Grand'Rue, les demeures des habitants sont réparties principalement à l'Ouest de la rue du Bourg, la partie Est étant occupée par le monastère et, plus tard, par le château (fig. 2) et la cure.

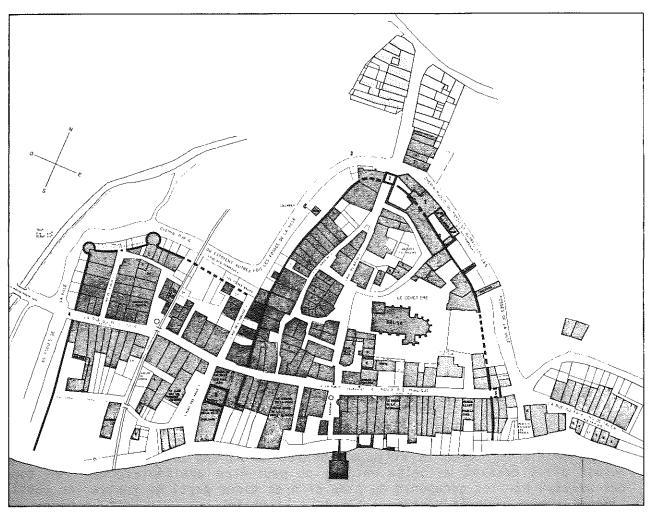


fig. 3 Etat XVIIIe siècle avec indication de l'enceinte médiévale

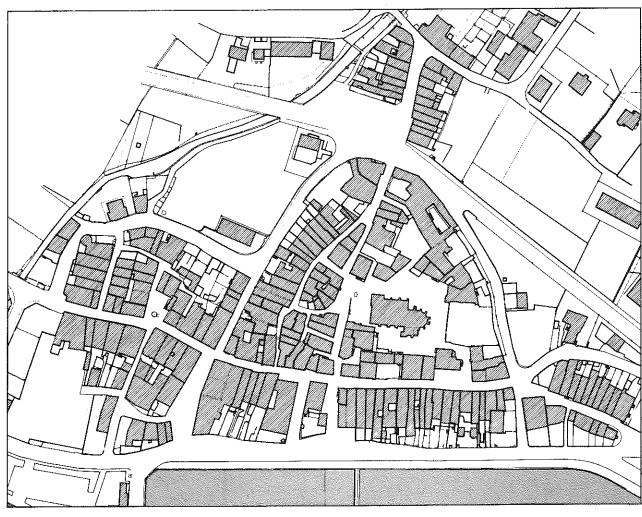
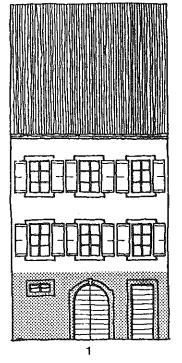


fig. 4 Etat actuel

# Représentation graphique des types de façades et de leurs variantes

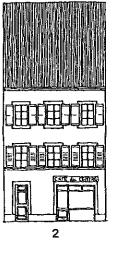


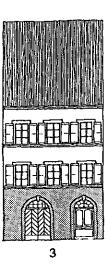
Cette représentation graphique résume synthétiquement les analyses faites en détail sur plus de deux cents maisons. Elle met en évidence les éléments essentiels qui entrent dans la composition des façades, mais sans donner toutes leurs combinaisons car il faudrait pour cela plus d'une cinquantaine de dessins. A partir de cette base, il est facile d'imaginer toutes les autres dispositions possibles qui mettent en jeu principalement un ou deux cordons, des chaînes d'angle et des linteaux cintrés aux fenêtres.

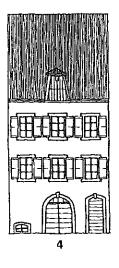
#### 3 fenêtres

- l Type de base à 3 fenêtres
- 2 Un cordon sur rez sous les fenêtres du ler
- 3 Deux cordons
- 4 Dôme axé 5 Dôme désaxé

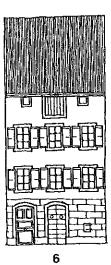
- 6 Porte haute avec ou sans
- petites fenêtres
  7 Porte haute désaxée
   avec petite fenêtre
- 8 Petites fenêtres sous toiture

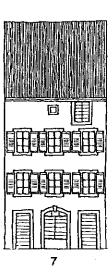


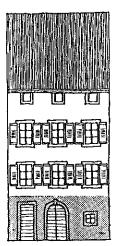


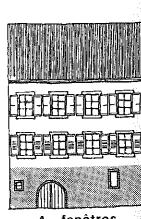










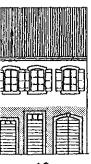


4 fenêtres



8

- 16 Type de base à un étage
- 17 Dôme
- 18 Porte haute



Pour la clarté de la présentation, on a évité de montrer, par exemple, un dôme avec un ou deux cordons afin de ne pas suggérer l'idée que le dôme est nécessairement lié à la présence du ou des cordons. Il en est de même en ce qui concerne la forme cintrée des linteaux des encadrements de fenêtres.

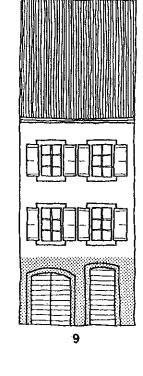
Les éléments typiques tels que dômes, portes hautes et petites fenêtres sous toiture sont indépendants des bandeaux et linteaux cintrés avec lesquels ils peuvent co-exister mais avec lesquels ils ne sont pas automatiquement liés. Il en est de même en ce qui concerne la polychromie des façades et, bien entendu, les rez-de-chaussée dont les dispositions qui figurent sur les dessins sont purement indicatives et sans relation directe avec le type de façade présenté.

#### 2 fenêtres

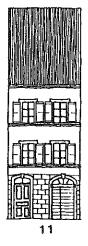
- Type de base à deux fenêtres
- 10 Un cordon sur rez sous fenētres du ler
- Deux cordons 11
- 12 Dôme axé

- 13 Dôme désaxé

  - 14 Porte haute 15 Petites fenêtres sous toiture

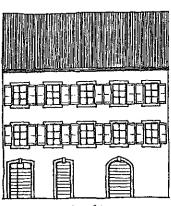


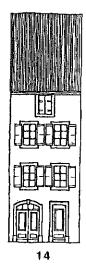


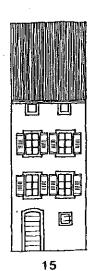




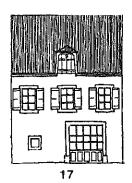


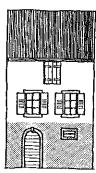














Cette homogénéité remarquable apparaît avec plus d'évidence encore lorsqu'on analyse la constitution des maisons qui s'exprime dans leurs façades.

Il y a un type d'édifice dominant et presque unique qui est constitué d'un rez-de-chaussée, de deux étages et de combles. Il se subdivise en deux groupes dont l'un comprend trois fenêtres par étage tandis que l'autre n'en a que deux. A cela s'ajoute, sur le même type de base, un petit groupe de maisons à quatre ou cinq fenêtres par étage, disposition qui répond à leur situation, car il s'agit de bâtiments placés à l'angle de deux rues ou au début d'une rue et qui sont ainsi la tête d'une rangée de maisons. Quant aux maisons à un seul étage, elles se rattachent au même type de base, tant par la disposition du rez-de-chaussée que par les éléments complémentaires tels que "dômes" et portes hautes. Peu nombreuses, ces maisons peuvent compter deux, trois, quatre et même cinq fenêtres à l'étage.

Les façades expriment ces dispositions typiques des maisons : au rez-de-chaussée s'ouvrent la porte d'entrée, une porte plus grande d'accès à la cave et, en général, un soupirail ou une petite fenêtre éclairant la cave. Au premier et au second étage sont disposées les deux ou trois fenêtres des pièces d'habitation.

Le rez-de-chaussée n'est jamais utilisé pour l'habitation et ceci est absolument systématique dans l'ensemble du bourg et des faubourgs. Cette partie de la maison est réservée à l'entrée et à la cave, qui peut être à un niveau de quelques marches plus bas que la rue, mais jamais en sous-sol, à cause de la proximité de la nappe phréatique; elle est aussi utilisée comme dépôt - autrefois comme étable - comme boutique et, depuis le siècle dernier, comme magasin.

Il faut préciser qu'à Lutry, des rez-de-chaussée anciens sont conservés dans une très large mesure, ce qui est exceptionnel et très rare dans le pays de Vaud. Il importe donc d'autant plus de les sauvegarder.

Ce niveau est généralement souligné par un traitement de surface différent du reste de la façade :

- Teinte plus foncée, gris presque noir, pour masquer les taches sombres provenant des remontées d'humidité imputables à la proximité de la nappe phréatique.
- Appareillage en molasse ou faux-appareillage en peinture.
- Cordon ou bandeau en pierre de taille limitant le rez-de-chaussée et servant de tablettes aux fenêtres du premier étage.

De plus, il y a dans la position et la forme des ouvertures une liberté qui n'existe pas du tout aux étages où la position des fenêtres est toujours la même et régulière.

D'autres éléments fonctionnels ou décoratifs viennent différencier les façades les unes des autres : les portes hautes destinées à faciliter le dépôt des marchandises dans les combles et les "dômes" qui remplissent le même usage (fig. 5), mais en empiétant sur la toiture parce que la hauteur entre le plancher des combles et l'avant-toit est insuffisante pour placer une porte. Portes hautes ou "dômes" sont tantôt dans l'axe de la façade, tantôt désaxés.

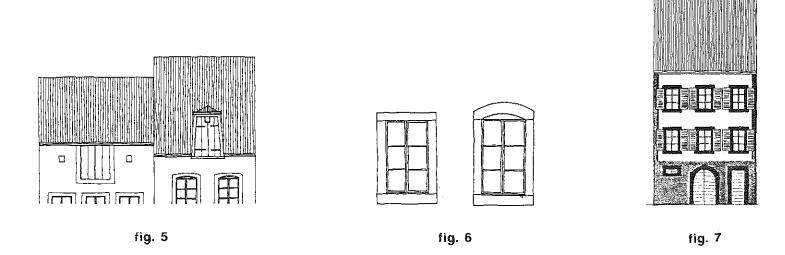
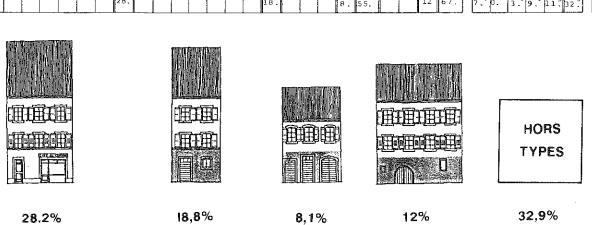


fig. 8 LUTRY : typologie, tableau général

## nombre de maisons par rue (types, sous-types et hors types) et pourcentage par rapport à l'ensemble

RUES												•	FYPE	23															HOR	s T	YPES	5		
		3 fenêtres					2 fenêtres				l étage			4 et 5 fenētres				médiéval	publique	e ×	ial	rne												
	1	2	3	4	5	6	7	8	Т	9	10	11	12	13	1 4	15	т	16	17	18	T	Т	4	5	т	т		médi	publ	annexe	spécial	moderne	Т	
Gd-Rue	4	3	6	2	3	3	3	2	26	3	1	2	2	3	3	2	16					42	12	4	16	58	] [	2	l	1	4	4	12	70
Verdaine	4			2				1	7	2				1			3	1		2	3	13				13		3		2	1	1	7	20
Bourg	3	1	2	2.		1			9	ı							1			2	2	12	3	1	4	16		2			3		5	21
Terreaux	2				1	1	2	"	6	2					1		3	1	1		2	11	2	2	4	15	<b>]</b> [	2			3	2	7	22
Tour		1		3					4											1	1	5	1		1	6		1		1	1		3	9
Couronne	1								1	1	2		1				4					5				5		1				1	2	7
Horloge	ı			1					2		-	<u> </u>										2				2	1	3		1	1	2	7	9
Tanneurs						1		1	1									1			1	2				2	1					2	2	4
Temple																		1	1		2	2				2	11	1	1	1.	2		5	7
Château												-		<u> </u>		<u> </u>		1			ı	1				1	11	1		1	1		3	4
Bg. Neuf					2				2	3			-		1		4					6				6	1				3	1	4	10
Friporte										2	1	<b>†</b>	2				5	4			4	9	1		1	10	1	1		1	2	1	5	15
Halles	1								1				2		-		2					3	1	1	2	5	11	1				1	2	7
Voisinand	4		1	2					7	1	ı	1	3				6	1	1	1	3	16				16					6	1	7	23
Lutrive															1		l										1		$\Box$			1	1	1
Riettes															''												†   †					1	1	1
Vevey												_	l	-	T	_	<b>†</b>										1		$\exists$			3	3	3
Lac															-												1					1	1	1
	20	5	9	12	6	5	5	4	66	15	5	3	10	4	5	2	44	10	3	6	19	129	20	8	28	157		18	2	8	22	27	77	234
%									28. <sup>2</sup>			-					18.				8.	1 55.			12	67.1	7	7	0.9				32.	100



Parfois de petites fenêtres carrées sont placées juste sous l'avant-toit pour éclairer les combles. Les cordons moulurés sous les fenêtres du premier étage sont assez fréquents, et se retrouvent aussi, mais moins souvent, sous les fenêtres du second étage, créant sur la façade un accent architectural important et distinctif qui peut être encore souligné par la présence éventuelle de chaînes d'angle en molasse. Il existe aussi des bandeaux rectangulaires, sans moulures, mais rarement. Pour cette raison et afin de simplifier, il n'est fait mention que de cordons dans la typologie. Les encadrements des fenêtres, généralement rectangulaires, peuvent avoir leurs linteaux cintrés (fig. 6) et leurs tablettes plus ou moins moulurées et saillantes et, dans certains cas rares, celles-ci sont posées sur consoles. Enfin, élément de différenciation par excellence, la couleur des façades et des encadrements des fenêtres ainsi que la peinture de chaînes d'angles, sur l'enduit (fig. 7).

Cette brève énumération permet de comprendre qu'on trouve une si grande diversité dans les rues où cette animation est encore accentuée par l'alternance des maisons à deux ou trois fenêtres, alors que toutes les constructions sont identiques au départ et se rattachent à un type unique. En effet, dans la vieille ville - Bourg, Bourg-Neuf, Friporte et Voisinand - le type de base représente 67,1% de l'ensemble des bâtiments (fig. 8). Dans les 32,9% qui restent, il y a les maisons plus anciennes, dont l'origine remonte au Moyen-âge, les annexes basses, les maisons à fonction publique comme la Cure et l'Hôtel-de-Ville, les maisons modernes - qui remplacent d'ailleurs certainement des maisons typiques - et un petit groupe d'édifices dont les caractéristiques sont insuffisantes pour les faire entrer dans la typologie essentielle. Si l'on tient compte des édifices médiévaux, des annexes, des bâtiments à fonction publique et des autres maisons qui présentent un intérêt dans le cadre de la typologie générale, c'est 85% du patrimoine architectural actuel de Lutry qui mérite d'être sauvegardé. C'est une proportion exceptionnelle et remarquable qui justifie pleinement de s'attacher à cette tâche grâce au nouveau règlement.



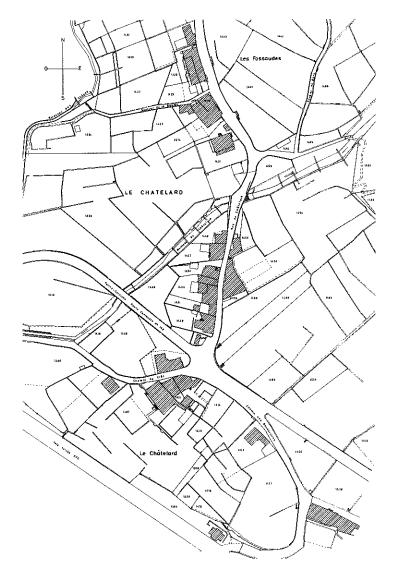
#### **VILLAGES ET HAMEAUX**

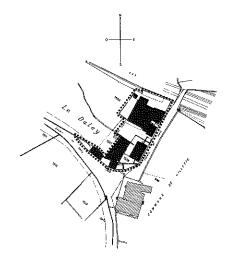
L'analyse typologique s'est limitée à la ville de Lutry et ses faubourgs, à l'exclusion des villages (Corsy, Savuit, Le Châtelard) et des hameaux (Bossières, Le Daley, "La Grande Vigne").

Dans les villages, les caractéristiques architecturales sont très différentes; le type de base à trois ou deux fenêtres se retrouve, mais en très petit nombre et d'autre part, il n'existe pas un type différent qui serait propre aux villages. Le rez-de-chaussée est fréquemment utilisé pour l'habitation, ce qui s'explique facilement par le fait que la nappe phréatique ne pose pas les mêmes problèmes d'humidité qu'au bord du lac, mais aussi parce que les activités agricoles sont plus importantes et que la cave est moins systématiquement utilisée pour la vinification.

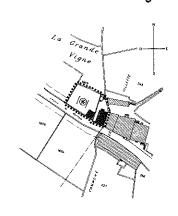
Bien que sommaires, les constatations faites permettent de comprendre que sur le plan de la typologie architecturale les villages et hameaux ne peuvent pas être traités en parallèle avec la ville de Lutry qui présente sous ce rapport un caractère absolument exceptionnel.

Le Châtelard Le Daley





La Grande Vigne



#### PRINCIPES DE SAUVEGARDE

Comme référence de base, il faut respecter la loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (10 décembre 1969) et son règlement d'application.

Il convient aussi de suivre les indications de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise, 1964), et de la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, adoptée en 1987. Ces deux documents émanent de l'ICOMOS, (Conseil international des monuments et des sites) et figurent en annexe.

Tenant compte de la qualité et de l'homogénéité architecturale, il y a lieu de préciser que la sauvegarde de la vieille ville, de son harmonie générale, de ses rues et places et de la silhouette qu'elle présente à l'extérieur, doit absolument primer sur toute autre considération. La conservation des maisons ne peut être valable pour elles-mêmes seulement, mais avant tout en relation avec l'ensemble : maisons voisines, rues, perspectives, etc. Par conséquent, le problème d'une maison particulière ne peut être résolu qu'en fonction de l'ensemble.

En conclusion de l'analyse typologique, on doit admettre que Lutry entre de manière rigoureuse dans la définition des "villes historiques". Sa sauvegarde pose donc essentiellement un problème d'ensemble mais qui est directement lié à celui de chacun des édifices qui le composent et c'est là que se trouve la difficulté principale qui est de percevoir à temps l'incidence que peut avoir sur l'ensemble une intervention limitée à un seul bâtiment, d'en apprécier exactement toutes les conséquences et de pouvoir prendre les mesures utiles pour éviter une blessure du tissu urbain qui peut être irrémédiable.

Pour faciliter cette tâche, on dispose du recensement de toutes les maisons, effectué en 1974, qui leur attribue une valeur selon des critères qui peuvent être résumés de la manière suivante :

#### La qualité :

- architecturale ou artistique, la beauté (perfection formelle)
- historique, l'importance de l'ancienneté est influencée par l'environnement; elle est donc relative autant qu'absolue
- typologique: expression d'un type d'édifice propre à la localité ou caractéristique d'un mode de vie (four à pain, fontaine, etc) ou d'une fonction particulière (église, cure, école, etc)
- culturelle : importance dans le cadre de l'histoire de l'art, de l'histoire locale ou régionale, de l'artisanat
- de conservation : état d'un bâtiment pas ou peu transformé
- de situation : position dans l'espace urbain, bâtiment sur une place importante, très visible dans une rangée parce qu'au débouché d'une rue, etc

- d'intégration : même sans qualité propre évidente, le bâtiment s'harmonise avec les édifices voisins, prend sa valeur de la valeur de l'ensemble et participe positivement par sa présence à la qualité générale qui détermine la valeur d'un groupe de bâtiments, d'une rue, d'une place, d'un bourg
- de rareté : le bâtiment est l'un des derniers édifices subsistant d'une époque ou d'un type propre à la localité ou à l'artisanat régional.

### Critères d'analyse de la qualité architecturale

#### 1. Volume général et façade

- Harmonie des proportions en général et entre les différentes parties ou étages.
- Equilibre des ouvertures dans l'ensemble de la façade et à chaque étage.
- Rythme de la disposition des ouvertures, portes et fenêtres.
- Formes des portes et des fenêtres.
- Qualité du décor : encadrements des ouvertures, chaînes d'angle, soubassements, cordons ou bandeaux horizontaux, polychromie, etc.
- Qualité de la toiture et de l'avant-toit.
- Qualité des matériaux.

#### 2. Typologie

- Expression d'un type propre à la localité.
- Possède des éléments typiques de la construction locale (porte de cave, porte haute, etc).

#### 3. Intégration

- Harmonieuse relation de la façade avec les voisines, celles de la rue ou du bourg.

#### 4. Conservation d'éléments exceptionnels

- L'édifice possède des éléments exceptionnels de valeur historique (fenêtres à meneaux, à croisée, porte en arc brisé, etc).
- L'édifice possède des éléments remarquables de valeur artistique (encadrements de portes ou fenêtres moulurés, dessus de porte décoré, polychromie intéressante, etc).

#### 5. Insertion dans l'histoire de l'art

- Façade typique d'une époque, quelle qu'elle soit.

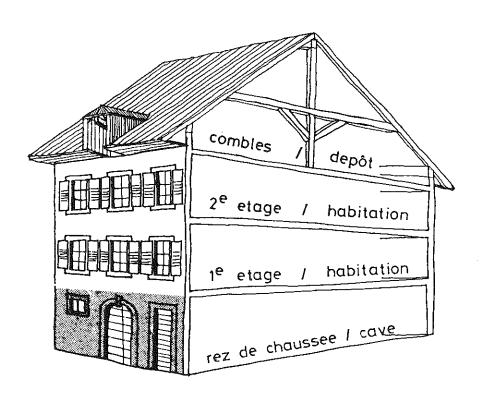


fig. 9

Ces critères sont ceux qui ont servi à l'attribution des notes l à 6 dans le cadre du recensement. Ils sont indispensables pour analyser le problème d'une maison ou d'une autre dans son cadre immédiat, mais ils ne permettent pas de régler le problème d'ensemble de la vieille ville. Pour cela, il faut toujours se reporter à des vues générales - plans actuels et anciens, vues d'avion, silhouettes de la ville, connaissance des rues et des places, etc - et la référence à ces éléments est finalement indispensable et déterminante pour résoudre les problèmes particuliers.

#### METHODES POUR LA CONSERVATION DES MAISONS

Les descriptions qui suivent ne sont que des indications générales qui ne sauraient faire l'objet d'une application systématique car la restauration est une intervention éminemment délicate, qui varie selon l'objet concerné et dont les principes doivent être régulièrement remis en question. Il s'agit donc plutôt de conseils donnant une ligne de conduite ou de directives destinées à faciliter l'appréciation d'un problème ou d'un autre.

#### VOLUME

Le volume est défini par les façades, les murs mitoyens, le sol du rez-de-chaussée et la toiture (fig. 9). Il comprend toute l'organisation de la maison : entrée et caves, étages d'habitation et combles. S'il apparaît évident qu'une modification extérieure du volume met en cause la conservation de l'édifice, on a trop tendance à considérer qu'une transformation à l'intérieur est sans conséquence sous ce rapport. Or, c'est une erreur, car dans l'architecture en général et dans l'architecture du genre des maisons de Lutry en particulier, l'intérieur et l'extérieur sont étroitement liés. La relation avec les façades est évidente : la position des portes et des fenêtres est strictement dépendante de la position des planchers, en hauteur, et de la position des cloisons, en largeur.

Si l'on envisage, pour des raisons valables, une transformation intérieure, il faut en tout cas veiller à ce que la nouvelle distribution reste en accord avec la position des portes et fenêtres. Mais le plus sûr et le mieux est de respecter l'état existant - historique - et d'en tirer parti pour un nouvel aménagement; cela est parfaitement et facilement réalisable dans la plupart des cas.

L'utilisation des combles doit se faire en admettant dès le départ l'impossibilité de créer des ouvertures dans les toitures, sauf les tabatières de petit format nécessaires d'ailleurs à l'entretien des canaux de fumée, lorsqu'ils existent. Il est possible de créer dans les combles des espaces utilisables en rapport avec les locaux du second étage, mais il s'agit-là typiquement de problèmes à régler de cas en cas en fonction des édifices en cause.

#### **FACADES**

Les façades ne devant pas être modifiées, les problèmes qui se posent sont ceux de leur entretien ou de leur restauration, et il convient de rappeler ici qu'un entretien régulier et consciencieux permet d'éviter une restauration.

Lorsqu'elle est devenue inévitable, une restauration correcte demande une étude préalable assez poussée pour déterminer, autant que possible, l'état original de la façade. Cette étude doit être menée à chef avant toute intervention et en particulier les enduits ne doivent pas être enlevés - pour autant qu'il soit vraiment nécessaire de la faire - avant que des sondages aient permis de connaître la nature des couches en profondeur et les restes de la polychromie qu'il s'agira de rétablir ou, en tout cas, de connaître pour en laisser la documentation.

Les murs en maçonnerie de pierres qui sont ceux de toutes les maisons de Lutry ne sont jamais absolument secs et l'humidité qu'ils contiennent doit pouvoir s'évacuer à l'extérieur et à l'intérieur; ces murs doivent "respirer". Un mortier de ciment de type moderne est trop étanche pour permettre à l'humidité de s'évaporer. C'est pourquoi il est indispensable de le proscrire pour les enduits de revêtement des murs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces enduits doivent être réalisés avec des mortiers à base de chaux et, le cas échéant, une faible adjonction de ciment. Mais ce problème doit être étudié en fonction de la nature du mur, de son état et du milieu ambiant. Il ne peut donc pas être donné de "recette" utilisable systématiquement. Il convient d'ailleurs de rappeler que les mortiers à la chaux sont très résistants et qu'il en existe encore sur quelques façades qui ont trois siècles d'existence et même plus. Leur prétendu manque de résistance est un argument fallacieux pour justifier l'emploi du ciment qui, lui, peut causer des dégâts très graves à l'intérieur des murs en y maintenant l'humidité.

La plupart des encadrements de portes et fenêtres des maisons de Lutry sont en pierre, en grès tendre appelé **molasse**. Autant que possible, il faut les maintenir en place et ne les remplacer qu'en cas de nécessité absolue. On a aujourd'hui des moyens pour les réparer de manière durable avec des mortiers spécialement étudiés par le Laboratoire de conservation de la pierre de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Un des éléments importants qui distingue les maisons les unes des autres est la polychromie de leurs façades. Celle-ci comprend la couleur des encadrements de portes et fenêtres et des chaînes d'angle en pierre naturelle ou peints, la couleur des contrevents, de la menuiserie des fenêtres et des avant-toits.

On peut constater que sous les enduits du XXe siècle, les bâtiments conservent souvent des enduits plus anciens et montrent que le rez-de-chaussée était couvert d'un enduit gris, teinté dans la masse alors que les étages étaient badigeonnés à la chaux en blanc ou en ocre jaune ou revêtus d'un enduit teinté dans la masse en ocre orangé. Les chaînes d'angle étaient assez fréquentes, badigeonnées en gris avec indication de faux-joints noirs, ou blancs, ou blancs et noirs ou encore blanc et ocre rouge. On retrouve aussi entre le rez-de-chaussée gris et les étages, une bande horizontale ocre rouge qui peut aussi exister verticalement le long de la chaîne d'angle.

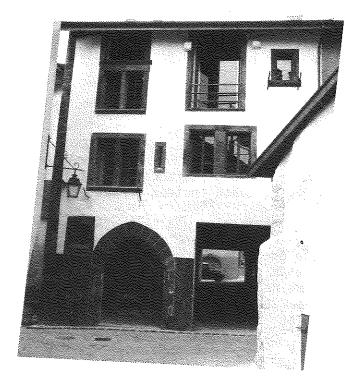


fig. 10



fig. 11

En conclusion des recherches effectuées en 1980 sur une série de maisons, on peut dire que la façade côté rue Verdaine du bâtiment du Simplon est un exemple typique de l'aspect de nombreuses façades des maisons de Lutry jusqu'au début du XIXe siècle (fig. 10).

D'une manière générale, les volets sont peints en vert, mais aussi en rouge et ceci dès le XVIIIe siècle en tout cas, mais cette couleur est nettement moins fréquente.

La meilleure manière de restaurer cette polychromie est de conserver ou de rétablir la plus ancienne qui normalement correspond le mieux à l'architecture de l'édifice.

Dans le cas où les analyses effectuées au début des travaux auraient montré que tous les vestiges du décor ancien ont totalement disparu, il convient alors de faire le choix d'une nouvelle polychromie en tenant compte des éléments suivants :

- Le décor doit souligner et mettre en valeur l'architecture de la façade.
- Il doit être en harmonie avec celui des maisons voisines, de chaque côté, mais aussi des maisons qui sont en face, de l'autre côté de la rue. En fait, c'est l'équilibre de la rue qui est en cause et doit guider le choix.
- En l'absence d'indications concernant la maison elle-même, il faut rechercher dans tout ce qui est connu de la polychromie des façades à Lutry des éléments qui permettent de préciser le nouveau décor, tout en restant simple et neutre, en "retrait" puisqu'on n'a pas de certitude à ce sujet.

#### **TOITURES**

Les toitures jouent un rôle très important dans la silhouette de la ville et doivent être sauvegardées au même titre que les façades. Par leurs formes simples à deux versants et leurs faîtes parallèles aux rues, elles soulignent rigoureusement la composition d'ensemble de la ville en faisant admirablement ressortir le dessin des rues et des places (fig. 11).

Comme celle des façades, la sauvegarde des toitures passe en premier lieu par leur entretien. Le matériau de couverture est la terre cuite, autrefois la tuile creuse ou tuile canal, actuellement et des le XVIe siècle probablement, la tuile plate qui a peu à peu remplacé la tuile creuse, mais celle-ci a subsisté encore en tout cas jusqu'au XVIIIe siècle et il en existe même encore aujourd'hui sur une toiture à Lutry. La couleur de la tuile varie beaucoup selon les lieux de production, la nature de la terre utilisée, le mode de fabrication et le degré de cuisson. Ces différences de teintes peuvent aller du jaune clair, presque blanc, au rouge foncé. Avec le temps, quelle que soit la teinte d'origine, les toitures deviennent foncées et, lors d'une réfection, il convient de les nettoyer soigneusement pour enlever les mousses qui maintiennent sur les tuiles une humidité qui peut causer des dégâts. Ce nettoyage a d'autre part l'avantage de faciliter le choix de la couleur des tuiles neuves de remplacement en accord avec celle des tuiles anciennes qui réapparaît nettement après cette opération.

A Lutry, la couleur dominante des tuiles est le rouge clair; les jaunes existent, mais sont plutôt rares actuellement, bien qu'elles aient dû être plus abondantes, sinon dominantes, autrefois. Les rouges foncées sont peu nombreuses, sauf certaines rouges modernes et les engobées.

Pour le choix de la couleur, il faut aussi tenir compte du voisinage. Il ne s'agit pas d'obtenir entre les toitures des différentes maisons une égalité de teinte qui n'a jamais existé, mais d'éviter un contraste violent et de maintenir l'harmonie générale. Il faut aussi admettre que les tuiles actuellement disponibles sont de fabrication industrielle et qu'elles diffèrent des tuiles anciennes de fabrication artisanale tant par l'aspect de leur surface et la rigidité de leur rainures que par la régularité de leur coupe. Un toit revêtu de tuiles neuves ne peut donc en aucun cas être vraiment semblable à celui qui est revêtu de vieilles tuiles. C'est pourquoi il est souhaitable de maintenir celles-ci en place le plus longtemps possible et de procéder au fur et à mesure à leur remplacement partiel.

Lorsqu'on pose des tuiles neuves après en avoir bien assorti la teinte avec celle des tuiles anciennes soigneusement lavées, il est utile de traiter la surface de ces dernières avec un produit spécial qui ralentit la formation de la mousse et par conséquent le noircissement et permet de mieux assurer l'harmonie entre les tuiles anciennes et les nouvelles, dont la teinte fonce plus lentement.

Deux types de tuiles sont à éviter absolument :

- Les tuiles engobées qu'on emploie depuis une cinquantaine d'années et qui sont très foncées, presque noires. Il semble donc qu'elles pourraient s'accorder avec les toitures anciennes devenues foncées, mais en réalité, du fait de leur teintage artificiel, elles ne changent plus de couleur et de plus, elles sont brillantes de sorte qu'on les remarque toujours sur les toits où elles ont été posées et où elles créent une disharmonie regrettable. Il convient donc de les enlever et de les remplacer soit par des vieilles tuiles, soit par des tuiles neuves d'une teinte à choisir en harmonie avec le reste de la couverture, en fonction de la quantité de tuiles à remplacer et en tenant compte du voisinage.
- Les tuiles flamandes, engobées et foncées également, car elles ne conviennent pas du tout au caractère du pays. Elles sont à proscrire, mais on peut noter avec satisfaction qu'elles sont quasiment inexistantes dans la vieille ville, où elles ne couvrent au plus qu'un ou deux toits.

#### Avant-toits

Les avant-toits sont la partie saillante de la toiture en avant du mur de façade. Les plus simples ne comprennent que les chevrons au-dessus desquels on peut voir les tuiles. Ils n'existent que sur les bâtiments très anciens. D'autres, rares également, ont les chevrons revêtus d'un lambrissage sur lequel sont posées les lattes et les tuiles. Une fermeture simple consiste à poser un lambris directement sous les chevrons qui ne sont alors plus visibles. Dans ces trois cas, l'avant-toit reste incliné comme la toiture.



fig. 12





fig. 13 à éviter



fig. 14

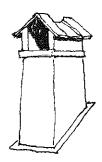


fig. 15

La fermeture d'avant-toit la plus courante à Lutry consiste dans la confection d'un lambris horizontal fixé d'une part sous l'extrêmité des chevrons et d'autre part contre le mur de la façade. ce lambris était autrefois constitué de planches larges et irrégulières dont les joints étaient protégés par des lattes. Petit à petit, mais depuis moins d'un siècle, les planches larges ont été remplacées par des lames de bois étroites et régulières de fabrication industrielle. C'est sous cet aspect que ces fermetures se présentent aujourd'hui dans leur grande majorité. Notons encore que certaines de ces fermetures peuvent être légèrement arquées, leur point de contact contre la façade étant alors plus bas que l'extrêmité des chevrons. Il s'agit de cas relativement rares.

La restauration des avant-toits devra faire l'objet d'une analyse préalable et, dans la mesure du possible, les lames de bois étroites, sans couvre-joints, devront être remplacées par des planches larges avec couvre-joints. Il s'agit d'un problème à résoudre de cas en cas, d'autant plus que certaines de ces fermetures cachent encore des corniches en pierre ou en bois qui devraient donc être dégagées, ce qui implique la modification de la fermeture horizontale, ou arquée, et la reprise d'une fermeture posée sous ou sur les chevrons, ou pas de fermeture du tout.

#### Accessoires de toitures

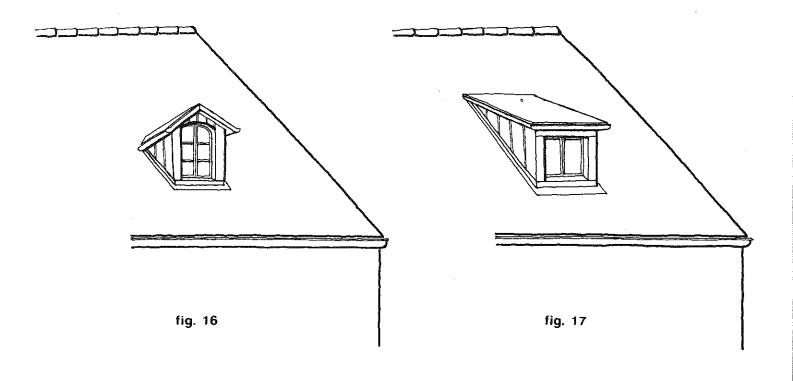
On traitera ici des cheminées, des ouvertures en toiture - lucarnes et tabatières - et des tuyaux de ventilation. Ces accessoires, suivant leur nombre et leurs dimensions, peuvent avoir des conséquences très défavorables sur l'aspect des toits. Il faut donc les traiter avec prudence et retenue.

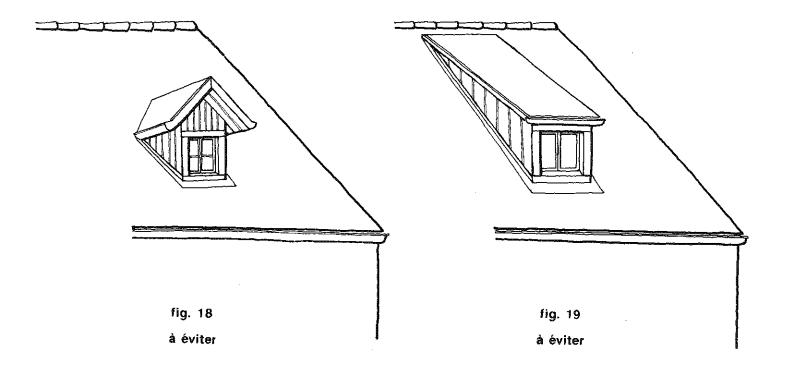
#### Cheminées

Il s'agit de la souche hors toit des canaux de fumée. La hauteur des souches doit être limitée le plus possible, celle qui résulte des prescriptions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie étant en général suffisante pour un bon tirage.

Les canaux de fumée d'une dimension inférieure à 20/20 cm n'ont en principe pas besoin d'une protection contre la pluie (fig. 12) et il faut éviter en tout cas de les couvrir d'un chapeau important, attirant l'attention (fig. 13). Il n'y a pas lieu non plus d'imiter les chapeaux anciens (fig. 14), mais on peut s'en inspirer en les simplifiant (fig. 15). La plupart des chapeaux modernes en ciment sont disgracieux et à déconseiller.

Le conduit même doit être simplement crépi en gris, plutôt foncé, mais cette tonalité doit être appréciée en relation avec celle des tuiles de la toiture. On peut aussi ajouter au sable du mortier de crépissage un peu de brique pilée pour lui donner une légère coloration rosée qui facilite l'harmonisation avec les tuiles.





#### Lucarnes

La construction de lucarnes doit être analysée en tenant compte de l'aspect d'ensemble des toitures et pas seulement du bâtiment où la lucarne devrait être construite, car c'est l'harmonie générale de la rue et de la ville qui est en cause. La règle essentielle est la discrétion. S'il n'est pas conseillé de faire la copie d'une lucarne ancienne, la construction d'une lucarne de style "contemporain" destinée à s'imposer par son étrangeté et à rompre ainsi l'harmonie des toitures doit être évitée sans hésitation.

Les formes des lucarnes autorisées par le règlement sont la lucarne-pignon (fig. 16) et la lucarne rampante (fig. 17). La lucarne à pignon est la forme la plus courante d'ouverture en toiture, depuis la fin du Moyen-âge. La lucarne rampante est peut-être encore plus ancienne, mais ce type est moins généralement répandu et, en particulier, il n'est plus en usage dans notre région depuis des siècles. C'est dommage car cette forme de lucarne a le grand avantage d'être bien moins saillante en toiture et donc nettement plus discrète.

Dans les deux cas, il faut donner la plus grande légèreté possible à la toiture de la lucarne et réduire ses saillies frontales et latérales qui augmentent inutilement son volume purement fonctionnel (fig. 18). On peut exécuter des lucarnes entièrement en cuivre, ce qui permet de s'en tenir à un volume minimum, avec l'inconvénient de l'aspect brillant et dur du cuivre, inconvénient qui est neutralisé en partie quand les lucarnes ne sont visibles que de la rue, mais qui devient bien plus sensible pour les vues à distance sur les pans de toitures entrant dans la silhouette de la vieille ville. Il faut donc juger de cas en cas, en tenant compte de la patine qui supprime l'éclat du cuivre avec les années.

La toiture des lucarnes rampantes ne doit pas être trop longue, de façon à ce que son point de contact avec le toit de la maison soit assez éloigné du faîte. Une trop longue toiture de la lucarne peut avoir un aspect désastreux, surtout vue de loin et doit être évitée (fig. 19).

Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet des lucarnes, mais il conviendra d'étudier chaque cas avec le plus grand soin en tenant compte des caractéristiques du bâtiment, des bâtiments voisins et de l'ensemble des toitures, et surtout de leur importance par rapport aux vues à distance. Il ne faut pas oublier que les combles des maisons de Lutry n'ont pas été conçus pour l'habitation. Celui qui veut utiliser cette partie de son bâtiment doit admettre une relative imperfection dans le confort des locaux et ne doit pas, pour chercher à y remédier, abîmer la maison, et presque certainement la beauté d'une partie de la vieille ville.

#### Tabatières

Les "tabatières" sont des ouvertures dans le plan des toitures destinées à permettre l'accès sur les tuiles pour l'entretien en général et plus particulièrement pour le ramonage des canaux de fumée. Leur dimension la plus courante est de 40/60 cm. Aujourd'hui on peut en faire de plus grandes, du nom de "Velux" qui est une marque commerciale et dont la plus petite dimension est de 55/70 cm.

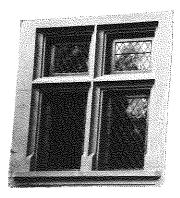


fig. 20

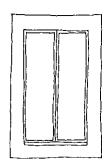


fig. 22 à éviter

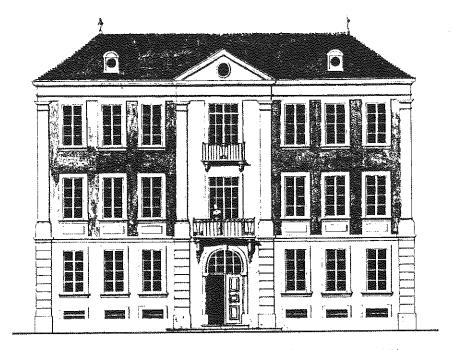


fig. 21 Projet de l'Hôtel de Ville d'Orbe (vers 1783)



fig. 23 Relevé de la Grand-Rue à Lutry, nos 6 à 14

Tout ce qui est dit plus haut sur les lucarnes est entièrement valable pour les tabatières dont la dimension et le nombre doivent être réduits au minimum strictement nécessaire. Il faut relever que ces ouvertures sont toujours gênantes pour les vues à distance à cause de la lumière réfléchie et que ce défaut s'accentue gravement dès que l'on dépasse certaines dimensions. D'autre part, on ne doit pas oublier que, pour l'intérieur, il s'agit d'une lumière zénithale qui est très sensiblement plus importante que la lumière frontale des fenêtres normales, ce qui permet donc d'en rester aux petites dimensions conseillées.

#### Tuyaux de ventilation

Ces tuyaux, actuellement le plus souvent en cuivre, doivent aussi être limités le plus possible en nombre. Il existe des solutions relativement faciles à trouver pour cela, mais c'est de nouveau un problème particulier à chaque édifice qui ne peut être traité globalement. Un conseil général peut être donné : s'efforcer de grouper les ventilations pour en réduire le nombre.

#### **MENUISERIES**

#### Fenêtres

"La dimension des carreaux de fenêtres doit être conforme au style de la façade".

Lorsqu'on commença à l'employer pour fermer les baies, vers le IXe siècle au plus tôt, le verre était de petites dimensions et, en général serti dans du plomb comme le sont encore aujourd'hui les verres qui composent les vitraux des églises ou les verres en forme de losanges ou de rectangles des fenêtres de quelques châteaux et maisons (fig. 20).

Pour des raisons de fabrication, les verres restèrent longtemps de petites dimensions, ce qui explique la disposition des menuiseries à petits carreaux qui persista jusqu'au début du XIXe siècle. Les verres de grandes dimensions apparaissent déjà vers le milieu du XVIIIe siècle, mais leur coût élevé fit qu'ils ne furent utilisés au début que dans des demeures importantes. Il n'est donc pas faux, contrairement à une opinion très courante, de garnir de fenêtres à grands carreaux des maisons d'un style caractéristique du XVIIIe siècle. On possède même des dessins de cette époque pour des façades conçues avec des menuiseries à grands carreaux (fig. 21).

Les fenêtres dont les vantaux ne comprennent qu'une seule vitre sont de réalisation très récente et typique de l'architecture de notre époque industrielle. Elles ne s'adaptent pas au caractère des façades d'un bourg comme Lutry (fig. 22), sauf pour certains éléments particuliers mentionnés plus loin.

A Lutry, l'architecture actuelle remonte en majorité à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle; par conséquent, les menuiseries des fenêtres à grands carreaux y sont également et à juste titre en majorité (fig. 23).

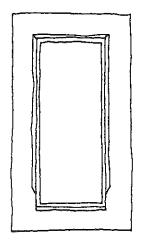


fig. 24

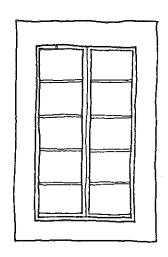


fig. 26 à éviter

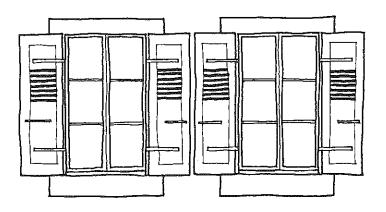


fig. 25

L'adaptation de la menuiserie des fenêtres au style de la façade demande réflexion et recherche. Si l'on ne dispose pas de fenêtres anciennes encore en place et réutilisables, ou dont on peut s'inspirer, il faut étudier les nouvelles en tenant compte des éléments suivants :

- Dans les fenêtres antérieures au XVIIe siècle, les petits carreaux ne sont pas toujours la meilleure solution. En effet, ces fenêtres, suivant leur position, peuvent n'avoir jamais été vitrées et n'avoir été fermées que par un volet intérieur par exemple; ou bien leur vitrerje était faite de verres en losanges ou rectangles sertis de plomb. Dans les deux cas, ce qui apparaissait comme élément dominant était alors le vide de l'ouverture et son encadrement, en pierre ou en peinture.
  - Il convient d'étudier alors si la fermeture par un vantail sans subdivision, qui souligne l'encadrement et l'architecture, n'est pas préférable aux petits carreaux qui s'imposent trop. Mais cette solution n'est valable que pour des baies de petites dimensions (fig. 24) à part les "dômes" et portes hautes.
- Dans toutes les fenêtres postérieures au début du XIXe siècle, les grands carreaux sont préférables aux petits qui devraient même être proscrits. La division la plus courante et systématique à Lutry est en trois parties dans la hauteur (fig. 25).
- Dans les fenêtres de façades des XVIIe et XVIIIe siècles, où les petits carreaux sont le mieux adaptés, sans être absolument obligatoires, pour le XVIIIe siècle en tout cas, il faut prendre soin des éléments suivants :
  - a) Le nombre et la proportion des carreaux est en relation avec la dimension des ouvertures si bien qu'on peut avoir des carreaux de dimensions différentes sur une même façade.
    - b) Pour les carreaux, une proportion de trois en largeur, quatre en hauteur est une moyenne courante. Il est rare que les carreaux soient plus allongés alors que leur proportion, selon la dimension des fenêtres à diviser, peut tendre vers le carré. Mais elle n'est en principe jamais renversée, la hauteur étant plus petite que la largeur, ce qui donnerait un rectangle horizontal (fig. 26).

#### Appuis de fenêtre

Il existe encore quelques appuis de fenêtre en ferronnerie de qualité qui doivent être conservés en place et entretenus.

#### Volets

Les volets - qu'on appelle aussi contrevents par opposition aux fermetures intérieures qu'étaient autrefois les volets - garnissent les fenêtres de toutes les maisons de Lutry. Les seules qui n'en ont pas sont les maisons anciennes, médiévales, et les maisons modernes où les stores ont remplacé les volets, ainsi que les édifices annexes (dépôts).

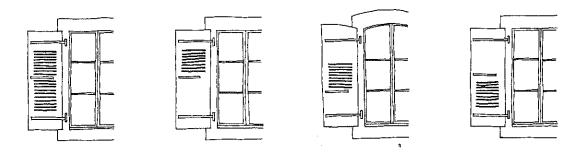
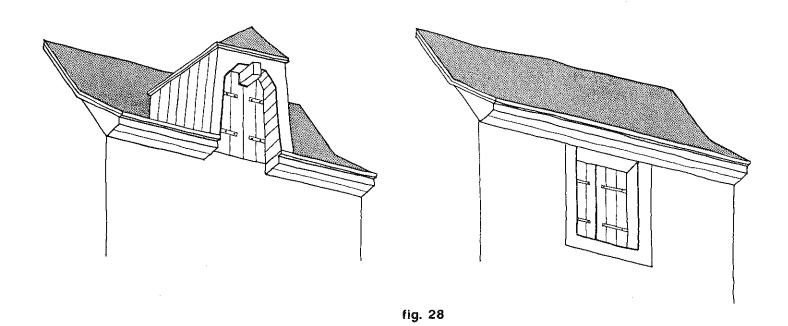
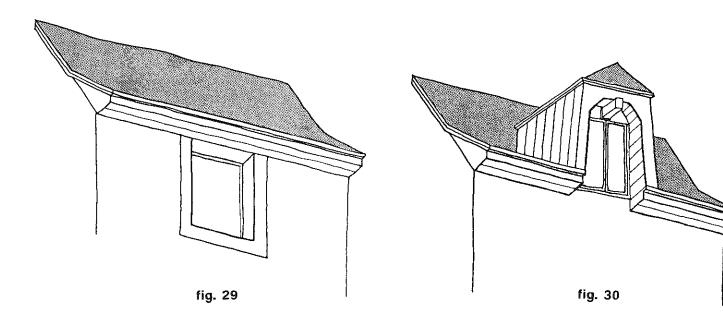


fig. 27





Les volets sont en bois, le plus souvent pleins, sans ouverture, ou ajourés par des ouvertures à lamelles horizontales (jalousies). Ces jalousies peuvent occuper toute la hauteur du volet (assez rarement) ou, le plus fréquemment, se trouver dans le tiers supérieur du volet, ou au milieu, ou, moins souvent, dans le tiers inférieur (fig. 27). On dispose donc ici d'une certaine liberté, sauf en ce qui concerne leur remplacement par des stores qui doit être interdit.

#### Portes

Il existe encore à Lutry, au niveau du rez-de-chaussée, un certain nombre de portes d'entrées anciennes et très intéressantes. Ces éléments précieux doivent être sauvegardés et il importe donc de veiller à leur entretien et de n'autoriser leur enlèvement que si leur conservation en place compromet la sauvegarde de l'ensemble du bâtiment. Il y aura lieu, dans ce cas, de les conserver dans un endroit à déterminer (musée, par exemple).

De plus, ces anciennes portes peuvent aider à la confection des portes neuves qui, sans les copier, doit s'en inspirer et en tout cas chercher à s'harmoniser avec les autres portes qui seraient conservées et avec l'architecture de la façade.

#### Dômes et portes hautes

Les "dômes" et portes hautes ne sont pas des "fenêtres" mais des ouvertures utilitaires qui n'étaient pas garnies de fenêtres vitrées, mais fermées par des contrevents ou par des portes (fig. 28).

Lorsqu'on les utilise comme fenêtre ou porte-fenêtre, il n'est pas indiqué de les garnir de carreaux, petits ou grands. Il faut faire ressortir l'ouverture comme telle et chercher à effacer la menuiserie de la fenêtre. Le mieux serait dans ce cas une fenêtre à un seul vantail (fig. 29). Si l'ouverture est trop large, on peut admettre deux vantaux, mais dans tous les cas sans aucune division horizontale. De toute façon, la menuiserie doit être placée le plus à l'intérieur possible (fig. 30).

#### VITRINES

Le rez-de-chaussée de la totalité des maisons de Lutry était utilisé comme accès et cave et présente en façade une porte de largeur normale, comme entrée, et une porte plus large, pour la cave. A cause du rythme de vie actuel, la plupart de ces rez-de-chaussée ne remplissent plus la fonction à laquelle ils étaient destinés. Leur réaménagement en magasins représente une utilisation rationnelle du volume construit qui rend plus facile et rentable la mise en valeur d'un bâtiment et permet aussi de maintenir dans les rues l'animation souhaitable. Cet aménagement implique la création de vitrines qui sont des éléments nouveaux dans l'architecture puisqu'elles n'existaient pas avant le XIXe siècle. Autrefois, les boutiques avaient leur ouverture sur la rue, garnies de volets en bois dont l'un servait de porte d'entrée, les autres pouvant éventuellement être rabattus et servir d'étal ou d'éventaire pour la marchandise offerte aux passants.

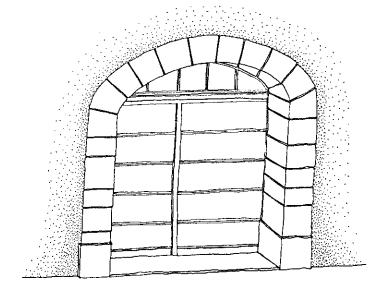


fig. 31

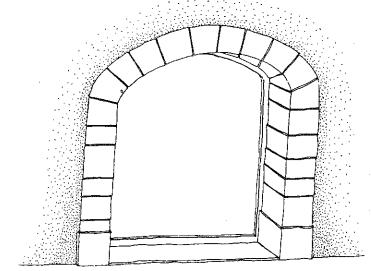


fig. 32

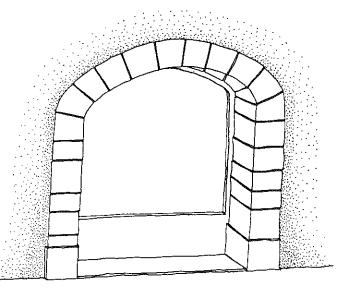


fig. 33

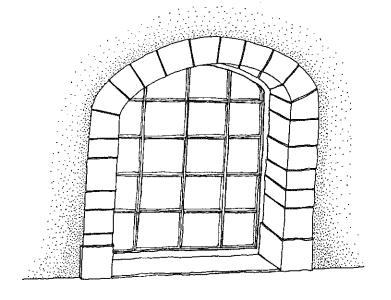


fig. 34 à éviter

Une "vitrine" de boutique avec ses volets de bois existait encore, au no 7 de la Grand'Rue. Les volets ont été récemment supprimés, mais la disposition de la vitrine qui les remplace ne dénature pas l'état d'origine et l'ensemble reste un témoignage précieux d'un passé encore bien proche.

La vitrine au sens où nous l'entendons aujourd'hui ne pouvait pas exister avant que l'industrie du verre soit en mesure de livrer des pièces de grandes dimensions et finalement des glaces capables de résister aux chocs et offrant la meilleure visibilité possible sur la marchandise exposée.

Pour l'aménagement des vitrines dans une maison ancienne, il y a quelques conditions à respecter :

- Il faut utiliser la ou les ouvertures existantes, donc, dans la plupart des cas, l'ouverture qui donne accès à la cave et admettre que la vitrine soit de dimension modeste, du moins par rapport à ce qu'on a tendance à rechercher aujourd'hui dans ce domaine.
- L'ouverture disponible est en général formée d'un encadrement en molasse et couverte d'un arc. Elle est un des éléments architecturaux importants de la façade (fig. 31).
- La vitrine doit être posée contre la face intérieure du mur de façade pour laisser l'encadrement en molasse entièrement visible à l'extérieur, comme le faisait la porte qu'elle remplace.
- La solution la plus correcte par rapport à l'architecture consiste à laisser l'ouverture de la porte libre jusqu'au niveau du sol, sans allège (fig. 32). Lorsque cette manière de faire n'est pas possible et que l'étalage doit être situé à un niveau plus élevé, il ne faut pas construire une allège en maçonnerie, mais simplement augmenter la hauteur de la pièce d'appui de la menuiserie, en restant toujours au nu intérieur de l'encadrement en molasse. De cette façon, les proportions de la porte sont respectées (fig. 33).
- Remplaçant une porte en bois généralement très simple, la vitrine doit elle aussi être simple et ne pas s'imposer. Ce qui doit être mis en valeur c'est l'ouverture et son encadrement. Il est donc faux de poser dans ces encadrements des menuiseries à carreaux et en particulier des petits carreaux (fig. 34). La meilleure solution consiste dans la pose d'une glace sans aucune subdivision. C'est celle qui respecte le mieux la forme architecturale donnée et la met en valeur, alors que les carreaux de menuiserie apportent un élément étranger et arbitraire qui peut même être nuisible à la qualité des éléments architecturaux donnés et à la façade du bâtiment.
- Lorsqu'il n'existe pas dans la façade d'ouverture disponible pour aménager une vitrine, c'est généralement dans le cas d'une maison à deux fenêtres en largeur, il y aura lieu de faire une étude pour déterminer si l'ouverture d'une vitrine est possible ou non, en considérant l'ensemble de la façade du bâtiment concerné et celles des bâtiments voisins.

Si une ouverture peut être considérée comme possible, il faudra qu'elle soit en tout cas proportionnée aux autres ouvertures de la façade - portes et fenêtres - et qu'elle reste en harmonie avec celles des bâtiments voisins. Il sera préférable qu'elle soit rectangulaire, comme on le fait aujourd'hui, sans chercher à imiter la forme en arc des anciennes portes de caves et son encadrement ne devrait en principe pas être en pierre, mais crépi ou revêtu du bois de l'encadrement.

Il n'est pas fait état ici des encadrements de vitrines du XIXe siècle ou du début du XXe siècle, en bois ou en pierre. En effet, ceux-ci existent et méritent d'être conservés. Ayant été conçus et exécutés à l'époque où les vitrines commençaient à remplir la fonction qu'on exige d'elles de nos jours, ils ne sauraient poser de problème pour l'aménagement d'un magasin. Mais ils ne peuvent pas servir d'exemple dans le cadre de la conservation du Bourg de Lutry, telle qu'elle est envisagée ici, sauf éventuellement lorsqu'il s'agit d'une ouverture nouvelle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY Le Syndic Le Secrétaire

A. ROD

H. GUIGNARD

Claude JACCOTTET, Architecte Président de la section nationale suisse de l'ICOMOS

#### **ANNEXES**

- 1. Lutry : typologie (documents)
- 2. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites ICOMOS 1966
- 3. Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques ICOMOS 1987

#### LUTRY : TYPOLOGIE

# NUMEROTATION ET DEFINITION DES TYPES ET SOUS-TYPES

	Numéros	Brève définition .
3 FENETRES	1	Type de base à 3 fenêtres
	2	Un cordon sur Rez sous les fenêtres du ler
	3	Deux cordons
	4	Dôme axé
	5	Dôme désaxé
	6	Porte haute avec ou sans petites fenêtres
	7	Porte haute désaxée avec petite fenêtre
	8	Petites fenêtres sous toiture
2 FENETRES	9	Type de base à 2 fenêtres
	10	Un cordon sur Rez sous fenêtres du ler
	11	Deux cordons
	12	Dôme axé
	13	Dôme désaxé
	14	Porte haute
	15	Petites fenêtres sous toiture
1 ETAGE	16	Type de base à un seul étage
	17	Dôme
	18	Porte haute

# TYPOLOGIE DES MAISONS DE LA VILLE

# LISTE COMPLETE

Rues et Numéros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
irand-Rue				
2	4 fenêtres, tête de rangée, façade			
	Ouest importante		18/19	+
4		1	18/19	+
6		4	18/19	+
8	5 fenêtres		19	+
10	2 maisons, (2 fenêtres)	12	19	
10'	(3 fenêtres)	7	19	+
12		2	18/19	+
14	4 fenêtres sur bandeaux, tête de rangée,			
	toit mansard		18	+
16	4 fenêtres, tête de rangée		18	+
18	4 fenêtres, café/vitrine, porte haute		19	
20	4 fenêtres, 3 étages, vitrine		moderne	
22	4 fenêtres, tête de rangée		19	+
24	4 fenêtres, tête de rangée		18/19	+
26		6	18	+
28		8	18	+
30	Vitrine	9	18/19	+
32		13	19	+
34	Rez modifié au 20e, vitrines	4	18	
36	Ancien Hôtel-de-Ville		20	
38	4 fenêtres, isolé		19	
40	Tête de rangée, 3ème étage moderne		méd.	
44		5	19/20	
46	(Dôme douteux)	5	18	+
48		5	18/19	
50		10	18/19	

Rues et Huméros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typiqu
52	XVIIIe monumental, 2 sur rez, 3 fenêtres	3	18	+
54		6	18/19	+
56		15	18/19	+
58		15	19	+
60	6 · ·	14	19	+
62		14	19	+
64	Etage en plus (3ème), partie inférieure			
	type l (modifié)	1	19	+
66		7	19	+
68	Néogothique, spécial			
70	Rez douteux, fenêtres ?	1	19	
72	Vitrine 19e	9	19	
74		13	19	+
76	4 fenêtres, mais correspond à 2 bâti-			
	ments réunis	13	17/19	
76'		11	17/19	
78		14	19	+
cad. 169	Grand-Rue/Rue du Lac, annexe		19	
1	Tête de rangée, spécial		19/20	+
3	Vitrine	11	18	
5	Surélevé, mais possible en type 3 pour			
	le bas (vitrine)	3	18/19	+
7		6	19	+
9		3	18/19	+
11		3	18/19	
13	4 fenêtres, tête de rangée		18/19	+
15	4 fenêtres, (passage), rez neuf, vitrine		18/19	TE:
17		3	18/19	+
19	5 fenêtres, toit à croupes, tête de rangée		19/mod.	
21	4 fenêtres, tête de rangée, rez neuf,			
	vitrines		19/mod.	
23	Groupement de maisons		16/17	+
23'	Spécial	3	16/17	+
25		12	18/19	+
27	Vitrine moderne	2	18/19	
29		9	19	
31	Rez neuf	8	18/19	+
			1	

Rues et Numéros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
33	Moderne, partie Ouest type 1, vitrine		20	
35	Moderne + 1 étage (vitrine		20	
37	5 fenêtres, groupement probable, tête			
	de rangée		18/19	+
39	4 fenêtres, 5 au 2ème, tête de rangée		19	+
41	4 fenêtres, 3 petites sous toiture		18	+
43	5 fenêtres + 1 étage		19	+
45	type 1 pour façade Grand'Rue, tête			
	de rangée	1	19	+
47	Sur place Marsens, spécial		18/19	
49	Couvent		méd.	-
49'		7	18/19	+
51	Tête de rangée	2	19	+
53	3 étages + attique moderne		19	
erdaine				
2		9		t
4		1	20	+
cad. 104	Tête de rangée, gothique		16/17	+
cad. 101	Annexe		18/19	
6	Porte haute et 2 fenêtres	18	18/19	+
8		1	18/19	+
cad. 96	Annexe		19	
1	Sud, gothique		16	
11	Nord	8	18	+
3		1	18/19	+
5	Médiéval, parties du 13e		16/17	+
7		1	18/19	+
9		18	18/19	+
11	Moderne		1947	
13/15	Lucarne moderne	16	18/19	+
17		4	18/19	+
19		13	18/19	+
21		4	18/19	+
23		9	18/19	+
25	6 fenêtres, un sur rez, spécial		18	+

Rues et Numéros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
Bourg				*
2		1	18/19	+
4	Angle de rue/ruelle, spécial		19	
4'	Nord du 4, probablement pas habitation,			
	mais très intéressante		méd.	+
Cad. 139	l sur rez + porte haute	18	19	
6	4 fenêtres, tête de rangée		19	
8	Sud, 5 fenêtres, face Sud moderne		18/19	
8'	Nord, gothique		16/18	
10		9	.19	+
19	4 fenêtres		18	
21		3	18	+
21'	Angle route cantonale, spécial		17	
Cad. 93	Tête de rangée (vitrine), spécial		18/19	
17	Vitrine	2	19	+
15	4 fenêtres, tête de rangée		18/19	+
13		3	18/19	
11		1	18/19	+
9	Tête de rangée	6	18/19	+
Cad. 102		4	18/19	+
5	Refait, tête de rangée	1	19 mod.	
3	Vitrine	4	18/19	+
1		18	19	+
Terreaux				
1	5 fenêtres, tête de rangée		19	
3	4 fenêtres, tête de rangée		18/19	+
5	Isolée, (5 fenêtres), moderne		mod.	
7	Tête de rangée	1	19	+
Cad. 13		1	20	
Cad. 12	4 fenêtres		mod.	
Cad. 11	Spécial		mod.	1
Cad. 10			méd.	
2	4 fenêtres, moderne		mod.	
2'	Rez transformé	9	19	
4.	5 fenêtres, tête de rangée		18	+
	The state of the s			

Rues et Numéros		Différences par rapport à la typologie de base		Epoque	Rez typique	
Cad.	83	Dôme et rez modernes, spécial		18/19		
Cad.	82		6	18/19	+	
Cad.	80	·	17	18/19	+	
Cad.	79		5	19		
	78		9	18/19	fiv 1	
	77		7	19	4	
	76		7	18/19		
	75		14	19		
	74		16	16/18/19		
	72	Médiéval et XVIIIe	==	16/18/19		
Tour						
	1		4	17/18	+	
	3		4	18	+	
	5		4	18	+	
	7	4 fenêtres, tête de rangée		17/20	+	
Cad.	41	Annexe utilitaire		méd.		
	2				+	
	4		18	18/19	+	
	6	Tête de rangée	2	19	+ .	
	16	Spécial		18/19		
Couronr	ne			a	-	
	1	Locatif moderne		mod.	-	
	3		1	18/19	+	
	5	2 x 2 fenêtres, 2 maisons	12	19	+	
	5'		9	19	+	
	11	Tête de rangée, très intéressant		16/méd.		
	2	Fond de place, moderne	10	19		
	4	Fond de place, moderne	10	19		
Horloge	2					
cad.	89A	Annexe		18/19		
	2	Locatif/moderne, vitrine		19/20		
	4	Refait, abîmé		20		
	6	Sud : variante de 1	1	16/18	+	
			-			
			1 1			

6 Nord : probablement anc. Tour des Remparts  cad. 23 Annexe	Rues et Numéros		Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
cad. 23       Annexe        méd. 16       +         cad. 25       Annexe        méd. 16       +         3       5       Modernisé, spécial        mód.       +         Tanneurs       1       Moderne        20       -       -       20       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       20       +       -       -       -       -       20       +       - <th></th> <th>6'</th> <th>Nord : probablement anc. Tour des</th> <th></th> <th></th> <th></th>		6'	Nord : probablement anc. Tour des			
cad. 25       Annexe        méd. 16       +         3       4       18       +         5       Modernisé, spécial        mod.         1       Moderne        20         4       Sud       8       18/20       +         4       Nord       16       18/20       +         Temple       1       Spécial        16/17        18/19        18/19        18/19        18/19        18/19        18/19        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19       +        18/19 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td>15/16</td><td></td></t<>					15/16	
3	cad.	23	Annexe		méd. 16	+
Modernisé, spécial	cad.	25	Annexe		méd. 16	+
Tanneurs   1		3		4	18	+
1   Moderne		5	Modernisé, spécial		mod.	
2   Moderne     20	Tanneur	_				
A   Sud   B   18/20						
A'   Nord   16   18/20   +					7.00.000	
Temple       1       Spécial        19         3       Ancien couvent, médiéval        16/17         5       Fond de place, spécial        18/19         2       Cure, tête de rangée        18/19         4       Annexe        18/19         6       1 étage sur rez       17       18/19       +         8       16       18/19       +         Lutrive        mod.        mod.         Château        16/17        16/17        16/17        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19        16/17        19/20        16/17        19/20        18/19        19/20        18/19         19/20        18/19						
3		4'	Nord	16	18/20	+
3	[emple	1	Spécial		19	
2   Cure, tête de rangée     18/19     4   Annexe     18/19     1   6   1   étage sur rez   17   18/19   +   16   18/19   +   16   18/19   +   16   18/19   +   16   18/19   +   16   18/19   +   16   18/19   +   16/17     18/19   +   16/17     18/19   +   18/19		3			16/17	
Cure, tête de rangée		5	Fond de place, spécial		18/19	
1 étage sur rez		2			18/19	
Lutrive       Cad. 260       Moderne       mod.         Château       18       16/17         Cad. 134       Annexe Rôdeurs, médiéval       16/17         2       Tête de rangée, spécial       19         1       4 fenêtres, l'étage sur rez       16       19         Riettes         Villa       19/20         Bourg-Neuf       19/20         Cad. 30       5 18/19       +         21       Spécial		4	Annexe		18/19	
Lutrive       Cad. 260       Moderne        mod.         Château       Cad. 134       Annexe        18         Rôdeurs, médiéval        16/17         2       Tête de rangée, spécial        19         1       4 fenêtres, 1 étage sur rez       16       19         Riettes         Villa        19/20         Bourg-Neuf         Cad. 30       5       18/19       +         21       Spécial		6	l étage sur rez	17	18/19	+
Cad. 260       Moderne        mod.         Château       Cad. 134       Annexe        18         Rôdeurs, médiéval        16/17         2       Tête de rangée, spécial        19         1       4 fenêtres, 1 étage sur rez       16       19         Riettes       Villa        19/20         Bourg-Neuf Cad. 30       5       18/19       +         21       Spécial		8		16	18/19	
Château       Cad. 134       Annexe        18         Rôdeurs, médiéval        16/17         2       Tête de rangée, spécial        19         1       4 fenêtres, 1 étage sur rez       16       19         Riettes         Villa        19/20         Bourg-Neuf Cad. 30 21       5       18/19       +         2       Spécial	Lutrive					
Cad. 134       Annexe        18         Rôdeurs, médiéval        16/17         2       Tête de rangée, spécial        19         1       4 fenêtres, 1 étage sur rez       16       19         Riettes         Villa        19/20         Bourg-Neuf         Cad. 30       5       18/19       +         21       Spécial	Cad.	260	Moderne		mod.	
Rôdeurs, médiéval	Château					
2 Tête de rangée, spécial 19 1 4 fenêtres, l'étage sur rez 16 19  Riettes Villa 19/20  Bourg-Neuf Cad. 30 21 Spécial 5 18/19 +	Cad.	134	Annexe		18	
1 4 fenêtres, 1 étage sur rez 16 19  Riettes  Villa 19/20  Bourg-Neuf Cad. 30 21 Spécial 5 18/19 +			Rôdeurs, médiéval			
Riettes         Villa        19/20         Bourg-Neuf       5       18/19       +         Cad. 30       5       18/19       +         21       Spécial		2	Tête de rangée, spécial			
Villa		1	4 fenêtres, l étage sur rez	16	19	
Bourg-Neuf       5       18/19       +         Cad. 30       5           21       Spécial	Riettes				10 (00	
Cad. 30 5 18/19 + 21 Spécial			Villa		19/20	
21 Spécial		20 m				
	Cad.			5	18/19	+
18   Spécial						
		18	Spécial			

Rues et Numéros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
4	Spécial			
6		14	18/19	+
8		9	18/19	+
10	3ème étage ajouté	9	18/19	+
12	3ème étage ajouté		mod.	+
14		5	18	+
16		9	18	
levey 2	Locatif moderne		mod.	
1	Locatif moderne, isolée		mod.	
3	Locatif moderne, isolée		mod.	
riporte				
1	Côté Nord	16		
3		12	19	+
5		10	19	
7			méd.	
9		9	19	+
11		9	18/19	
13		12	18/19	
15	4 fenêtres, tête de rangée		17	+
2	Isolée 18e, maison de maître, spécial		18/19	
4	4 fenêtres, 1 sur rez	16	18/19	+
6	Annexe			
8	Refait, spécial			
10	1 sur rez	16	18/19	
12	1 sur rez	16	18/19	
14	Reconstruction		1967	
_ac				
1	Isolée, moderne		18/19	
lalles 1	5 fenêtres, porte haute, très			
	intéressante		13/19	
3	Bâtiment des Halles, collège, tête		15/19	
5		12	18/19	+
	Transformé	12	19/20	

Numéros	Différences par rapport à la typologie de base	Туре	Epoque	Rez typique
9	Transformé, mais Nord type l	1	19/20	
11	Locatif, moderne		19/20	
2	4 fenêtres, balcon, tête de rangée		18/19	+
Voisinand				
1	Isolée (hors bourg) av. Gare 1, spécial		mod.	
5	Transformé	10	19	
7	Transformé	16	18/19	+
9	Très intéressante	12	16/18/19	+
11		4	18/19	+
13		4	19	+
15	6 fenêtres, spécial		17/18/19	+
17	Maison d'angle, spécial		17/18/19	
19	Isolée, 6 fenêtres, très intéressante		19	+
21	Mal orientée, spécial		18/19	
23	5 fenêtres, 1 étage sur rez, tête	18	18/19	
2		1	19	+
4	Vitrine	12	18/19	
6	Surélevée	11	19	
8		9	18/19	+
10		12	18/19	+
12	2 fenêtres au ler étage	1	16/19	+
14	Vitrine	3	19	
16		1_1_	19	+
18	Maison d'angle, spécial		19/20	
20	Maison d'angle, spécial, mais			
	façade Nord = type l	1	19/20	
22	Spécial mais intéressante		17	
24	2 fenêtres, 1 étage sur rez, dôme	17	19	

#### LUTRY : typologie

### Situation et nombre des maisons selon leur type et sous-type

Types	Rues et numéros	Nom	bre
fenêtres			
1	GR 4/64/70/45 Verd. 4/8/3/7 Bg. 2/11/5 Ter. 7/cad.13 Cour. 3 Horl. 6 Halles 9 Vois. 2/12/16/20 nord	20	
2	GR 12/27/51 Bg. 17 Tour 6	5	
3	GR 52/5/9/11/17/23' Bg. 21/13 Vois. 14	9	
4	GR 6/34 Verd. 17/21 Bg. cad.102/3 Tour 1/3/5 Horl. 3 Vois. 11/13	1.2	
5	GR 44/46/48 Ter. cad.79 Bg. neuf 14/cad.30	6	
6	GR 7/26/54 Bg. 9 Ter. cad.82	5	
7	GR 10'/66/49' Ter. cad.76/77	5	
8	GR 28/31 Verd. 1' Tan. 4	4	66
fenêtres			
9	GR 30/72/29 Verd. 2/23 Bg. 10 Ter. 2'/cad.78 Cour. 5' Bg. neuf 8/10/16 Frip. 9/11 Vois. 8	15	
10	GR 50 Cour. 2/4 Frip. 5 Vois. 5	5	
11	GR 76'/3 Vois. 6	3	
12	GR 10/25 Cour. 5 Frip. 3/13 Halles 5/7 Vois. 9/4/10	10	
13	GR 32/74/76 Verd. 19	4	
14	GR 60/62/78 Ter. cad.75 Bg. neuf 6	5	
15	GR 56/58	2	44
étage		11	
16	Verd.(13-15) Ter.cad.74 Tan. 4' Temple 8 Chât. 1 Frip. 1/4/10/12 Vois. 7	10	
17	Ter.cad.80 Temple 6 Vois. 24	3	
18	Verd. 6/9 Bg. 1/cad.139 Tour.4 Vois. 23	6	19
			-

#### LUTRY : typologie

# Situation et nombre de maisons à 4 ou 5 fenêtres se rattachant au type de base

4 et 5 fenêtres		Rues et numéros	Noml	ore
	En ligne	GR 18/15/41 Bg. 19 Ter. cad. 12°	5	
4	Tête de rangée	GR 2/14/16/22/24/13/21/39 Bg. 6/15 Ter. 3 Tour. 7 Frip. 15 Halles 2	14	
	Isolée	GR 38	1	20
	En ligne	GR 8/43 Halles 1	3	
5	Tête de rangée	GR 19/37 Ter. 1/4 Bg. 8	5	
	Isolée		-	8
TOTAL				28
TOTAL				

## Situation et nombre de maisons n'entrant pas dans les types et sous-types 1 à 18

Hors-types	Rues et numéros	
Médiéval	GR 40/49 Verd. cad.104/1/5 Bg. 4'/8' Ter. cad.10/cad. 72 Tour 2 Cour. 11 Horl. 6'/cad. 23/cad. 25 Temple 3 Chât. Rôdeurs Frip.7 Halles 3	18
Publique	GR 36 Temple 2	2
Annexe	GR cad.169 Verd. cad. 101/cad. 96 Tour. cad. 41 Horl. cad. 89A Temple 4 Chât. cad. 134 Frip. 6	8
Spécial	GR 68/1/23'/47 Verd. 25 Bg. 4/21'/cad. 93 Ter. cad.11/cad.83/2 Tour 16 Horl. 5 Temple 1/5 Chât. 2 Bg.neuf 4/18/cad.21 Frip. 2/8 Vois. 15/17/19/21/18/22	27
Moderne	GR 20/33/35/53 Verd. 11 Ter. 5/2 Cour. 1 Horl. 2/4 Tan. 1/2 Bg.neuf 12 Frip. 14 Halles 11 Vois. Ag. Gare 1 Lutrive cad. 260 Riettes 1 Vevey 1/2/3 Lac 1	22

TOTAL	77	
	1	

#### ICOMOS

## CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

### CHARTE INTERNATIONALE SUR LA

CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES

1966

Chargées d'un message spirituel du passé, les oeuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et, dans la création par cette dernière du centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

#### Définitions art. 1

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un évènement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

#### art. 2

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toute les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

#### art. 3

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

## Conservation art. 4

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

#### art. 5

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

#### art. 6

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celuici sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs sera proscrit.

#### art. 7

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être to-léré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

#### art. 8

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

#### Restauration art. 9

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse : sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

#### art. 10

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

#### art. 11

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que, la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

#### art. 12

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

#### art. 13

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

#### Sites monumentaux

#### art. 14

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

#### Fouilles

#### art. 15

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la recomposition des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

## Documentation et publication

#### art. 16

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de recomposition et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

Ont participé à la Commission pour la rédaction de la Charte Internationale pour la Conservation et la restauration des Monuments :

- M. Piero Gazzola (Italie), Président
- M. Raymond Lemaire (Belgique), Rapporteur
- M. J. Bassegoda Nonell (Espagne)
- M. Louis Benavente (Portugal)
- M. Djurdje Boskovic (Yougoslavie)
- M. Hiroshi Daifuku (U.N.E.S.C.O.)
- M. P.L. De Vrieze (Pays-Bas)
- M. Harald Langberg (Danemark)
- M. Mario Matteucci (Italie)
- M. Jean Merlet (France)
- M. Carlos Flores Marini (Mexique)
- M. Roberto Pane (Italie)
- M. S.C.J. Pavel (Tchécoslovaquie)
- M. Paul Philippot (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels)
- M. Victor Pimentel (Pérou)
- M. Harold Plenderleith (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des bien culturels)
- M. Deoclecio Redig de Campos (Cité du Vatican)
- M. Jean Sonnier (France)
- M. François Sorlin (France)
- M. Eustathios Stikas (Grèce)
- Me Gertrud Tripp (Autriche)
- M. Jan Zachwatovicz (Pologne)
- M. Mustafa S. Zbiss (Tunisie)

#### **ICOMOS**

#### CHARTE INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DES VILLES HISTORIQUES

#### PREAMBULE ET DEFINITIONS

Résultant d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré, toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques.

La présente charte concerne plus précisément les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation, de destructuration voire de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés.

Face à cette situation souvent dramatique qui provoque des pertes irréversibles de caractère culturel et social et même économique, le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a estimé nécessaire de rédiger une "Charte Internationale pour la sauvegarde des villes historiques".

Complétant la "Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites" (Venise, 1964), ce nouveau texte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité.

Comme dans le texte de la Recommandation de l'UNESCO "concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine" (Varsovie-Nairobi, 1976), ainsi que dans différents autres instruments internationaux, on entend ici par "sauvegarde des villes historiques" les mesures nécessaires à leur protection, à leur conservation et à leur restauration ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.

#### PRINCIPES ET OBJECTIFS

- 1. La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.
- 2. Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en expriment l'image, en particulier :
  - a) la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire

- b) les relations entre les divers espaces urbains : espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés
- c) la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leurs structure, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration
- d) les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme
- e) les vocations diverses de la ville, acquises au cours de son histoire.

Toute atteinte à ces valeurs compromettrait l'authenticité de la ville historique.

- 3. La participation et l'implication des habitants de toute la ville sont indispensables au succès de la sauvegarde. Elles doivent donc être recherchées en toutes circonstances et favorisées par la nécessaire prise de conscience de toutes les générations. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier leurs habitants.
- 4. Les interventions sur un quartier ou une ville historique doivent être menées avec prudence, méthode et rigueur en évitant tout dogmatisme, mais en tenant compte des problèmes spécifiques à chaque cas particulier.

#### METHODES ET INSTRUMENTS

- 5. La planification de la sauvegarde des villes et quartiers historiques doit être précédée d'études pluridisciplinaires. Le plan de sauvegarde doit comprendre une analyse des données, notamment archéologiques, historiques, architecturales, techniques, sociologiques et économiques et doit définir les principales orientations et les modalités des actions à entreprendre au plan juridique, administratif et financier. Le plan de sauvegarde devra s'attacher à définir une articulation harmonieuse des quartiers historiques dans l'ensemble de la ville. Le plan de sauvegarde doit déterminer les bâtiments ou groupes de bâtiments à protéger particulièrement, à conserver dans certaines conditions et, dans des circonstances exceptionnelles à détruire. L'état des lieux avant toute intervention sera rigoureusement documenté. Le plan devrait bénéficier de l'adhésion des habitants.
- 6. Dans l'attente de l'adoption d'un plan de sauvegarde, les actions nécessaires à la conservation doivent être prises dans le respect des principes et méthodes de la présente Charte, et de la Charte de Venise.
- 7. La conservation des villes et des quartiers historiques implique un entretien permanent du bâti.
- 8. Les fonctions nouvelles et les réseaux d'infrastructure exigés par la vie contemporaine doivent être adaptés aux spécificités des villes historiques.

- 9. L'amélioration de l'habitat doit constituer un des objectifs fondamentaux de la sauvegarde.
- 10. Au cas où il serait nécessaire d'effectuer des transformations d'immeubles ou d'en construire de nouveaux, toute adjonction devra respecter l'organisation spatiale existante, notamment son parcellaire et son échelle, ainsi que l'imposent la qualité et la valeur d'ensemble des constructions existantes. L'introduction d'éléments de caractère contemporain, sous réserve de ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble, peut contribuer à son enrichissement.
- 11. Il importe de concourir à une meilleure connaissance du passé des villes historiques en favorisant les recherches de l'archéologie urbaine et la présentation appropriée de ses découvertes sans nuire à l'organisation générale du tissu urbain.
- 12. La circulation des véhicules doit être strictement réglementée à l'intérieur des villes ou des quartiers historiques; les aires de stationnement devront être aménagées de manière à ne pas dégrader leur aspect ni celui de leur environnement.
- 13. Les grands réseaux routiers, prévus dans le cadre de l'aménagement du territoire ne doivent pas pénétrer dans les villes historiques mais seulement faciliter le trafic à l'approche de ces villes et en permettre un accès facile.
- 14. Des mesures préventives contre les catastrophes naturelles et contre toutes les nuisances (notamment les pollutions et les vibrations) doivent être prises en faveur des villes historiques tout aussi bien pour assurer la sauvegarde de leur patrimoine que pour la sécurité et le bien-être de leurs habitants. Les moyens mis en oeuvre pour prévenir ou réparer les effets de toutes calamités doivent être adaptés au caractère spécifique des biens à sauvegarder.
- 15. En vue d'assurer la participation et l'implication des habitants, une information générale commençant dès l'âge scolaire doit être mise en oeuvre. L'action des associations de sauvegarde doit être favorisée et des mesures financières de nature à faciliter la conservation et la restauration du bâti doivent être prises.
- 16. La sauvegarde exige que soit organisée une formation spécialisée à l'intention de toutes les professions concernées.